



ARRÊTÉ N°90/2024

Circulation interdite Interdiction de Stationner Espace Art et Création Le Vendredi 21 Juin 2024 de 8h00 à 17h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison d'une manifestation sportive, l'accès aux abords de l'espace art et création sera interdit à tous véhicules motorisés le vendredi 21 Juin de 8h00 à 17h00.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 12/06/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

